



Traitement inegal et harcèlement?

Par **pomelo18**, le **17/05/2011** à **17:00**

mesdames,messieurs, bonjour,
Je ne suis pas sure, que je suis a la bonne adresse ici pour expliquer mon probleme dans mon travail avec mon employeur et poser des questions. Je cherche quelque conseil juridique (gratuitement, si possible, parce-que je ne peux pas payer un avocat dans ma situation precare) pour savoir la legalité de ma situation et savoir mes droits comme salarié dans cette affaire pour prendre les bons pas dès maintenant. Si je ne me trouve pas a la bonne adresse, s'il vous plait, pouvez vous me diriger a la bonne adresse?
L'histoire raconté (je ne suis pas d'origine francaise, donc s'il vous plait excusez moi, si il y a des fautes d'orthographe dans cette lettre):
J'ai travaillé (en faits je suis toujours embauché, parce que je n'ai pas quitté et je ne suis pas licencié) dans une entreprise dans les Landes comme agent d'entretien polyvalent (cdd signé pour 6 mois)depuis 2 mois. Avec mon travail, les superieurs etaient apparemment toujours satisfait, j'ai toujours fait ce qui m'etait demandé, le mieux que je pouvait, comme dans tout les travaux que j'ai fait avant pour d'autres employeurs. Je crois, que j'ai le droit de comuniquer. Si j'ai une question ou même une difficulté concernant le travail, je trouve essentiel de poser des questions a mes superieurs pour m'aider a comprendre la situation ou essayer d'effacer les difficultés pour qu'elles ne deviennent pas un vrai probleme. Excusez moi de raconter les petits details de cette histoire, mais ils sont necessaire pour comprendre les origines de mon probleme maintenant:
1. Dans la premiere semaine, un jour, quand j'ai travaillé 10 minutes de plus à la fin de le journée (ca doit normalement etre des horaires supplementaires) j'ai demandé à une responsable d'equipe, si les 10 minutes vont être notée ou pas (dans les autres entreprises avant, il sont normalement compté). Elle me repondait qu'elle va demander au manager. Pour plus qu'un mois après je n'ai pas reçu de reponse (j'ai moi-meme pas noté les quelques 10 minutes des horaires supplementaires, parceque il me manquait le reponse) jusque a un jour quand le manager m' approchait agressivement pour me dire, que, non, les 5 ou 10 minute, que je travaille en plus des fois, ne va pas être compté parce que je suis fumeuse. Devant mon equipe il me laisser compter tous le minutes de travail que je apparemment perds pour fumer,

que j'ai trouvé dégradant. Dans le contrat, c'est bien écrit, que fumer n'est pas permis pendant les horaires de travail, mais la responsable et le manager (tous les deux grands fumeurs pendant les horaires de travail) m'ont assuré que c'est toléré quand même. Au début de mon temps de travail la responsable m'a dit, que je peux fumer, Si je continue le travail, que j'ai toujours fait! Donc j'ai jamais fait une pause et perdu de temps de travail pour les 2 cigarettes, que j'ai fumé en 8 heures de travail. Dans la fiche de paye du mois dernier, j'ai constaté que 15 minutes des horaires supplémentaires - qui étaient explicitement noté comme horaires supplémentaires avant - n'étaient pas compté. J'ai demandé pourquoi, et il m'a répondu, c'est normal, parce que je suis fumeuse, et apparemment c'est écrit dans la loi, que chaque cigarette me coûte quelque trois minutes de travail (est-ce que c'est vrai?). Il me dit qu'il en serait ainsi tous les mois(jusqu'à une demi heure) parce que je fume. Pour être claire, je n'aurai jamais fumé si ma responsable ne me l'avait pas dit au début, et si ils avaient dit que je dois payer pour être fumeuse avec mes horaires supplémentaires.

Question: est-ce que ça c'est légal?

2. Dans la 3ème semaine, dans un moment pendant les horaires de travail, en cours de faire mon travail, j'étais interrompu par le propriétaire de cette entreprise, malpoli, irrespectueux et agressif pour aller et chercher une éponge et l'eau. J'ai dit, que je suis en train de faire mon travail juste là, (quelque chose que je ne pouvais pas interrompre à ce moment, parce que ça aurait été irresponsable pour mon travail que j'étais payé à faire: j'attendais un client spécifique), le manager me dit, de le laisser, une autre femme va continuer mon travail, je dois faire ce qui est demandé par le patron. Quand je suis revenu avec éponge et l'eau, le proprio m'a ORDONNE de laver le siège de sa moto privé, parce que un oiseau a mis son petit souvenir dessus. Il me commandait comment laver cette moto avec prudence et après que ça suffit, c'est "bon", il m'ordonne de partir. Son ton et sa façon de me parler était profondément irrespectueuse, j'ai trouvé offensive à ma dignité, pas pour le type de travail (autres personnes me dit, que c'est illégal, parce que c'est un abus que dans les horaires de travail pour l'entreprise je dois faire des travaux privés). J'ai alors exprimé mes difficultés avec ce ton inacceptable à une autre responsable sympa, qui l'a exprimé à l'autre responsable et le manager. Le manager venu me voir pour expliquer, que ce comportement du patron est normal et il faut l'accepter.

Question: est-ce que c'est légal de laisser faire du travail privé pendant les horaires de travail d'entreprise (d'autres femmes sont aussi régulièrement envoyées nettoyer les appartements privés d'autres travailleurs de cette entreprise pendant les horaires de travail pour et payé par cette entreprise)? Est-ce que j'ai le droit comme salarié d'être traité avec un minimum de respect, de garder ma dignité?

3. Dans le premier mois j'ai vu, que j'avais des horaires de travail plus mauvais que tous les autres environ 10 femmes dans la même poste avec le même contrat. J'ai demandé à la responsable, si c'est normal, et si ça va changer pour être équilibré plus tard (c'était juste une question normale pour comprendre)? Elle m'envoyait au manager, qui a réagi agressivement et me dit, oui c'est normal, ça ne va pas changer. Il me dit, il faut pas comparer avec les autres avec le même contrat et position, parce que apparemment, on est pas égale mais tous différents: il y a des fumeurs, les non-fumeurs; il y a des personnes qui travaillent plus rapide ou mieux que moi (sans évidence!), il me dit ces mauvais horaires doivent tomber sur quelqu'un, et, voilà ça c'est et ça va rester moi-même. Je n'ai pas de problème avec des horaires, Si je suis traité comme les autres dans la même poste! Mais parce que il était trop offensif je n'ai rien dit de plus.

4. Le dernier problème c'est passé le samedi dernier, quand ils me disent, que je vais changer l'équipe (il y en a deux) parce que une femme (qui a commencé la même jour comme moi) a des problèmes familiaux et pour ça elle doit changer d'équipe, et c'est tombé sur moi de changer avec elle. Quand j'ai demandé, pourquoi ça tombe toujours sur moi, il m'a expliqué la hiérarchie de l'entreprise, que je suis vraiment dessous tous les autres (aussi ceux, qui ont la même contrat et position), parce que je suis venu dans l'entreprise la dernière (ce n'est pas vrai). Quelques autres ont des privilèges (avec le même contrat), donc il faut que quelqu'un prenne les déchets de ces privilèges, et apparemment je suis la seule personne,

qui peux les prendre (pourquoi?), donc c'est toujours moi, voilà. Dans ce cas là, est-ce que c'est legal de faire cette difference de traitement? Et est-ce que c'est legal de donner un privilege à quelqu'un qui a commencer au même moment que moi, juste parce que elle a decidé de partager ses problemes privées avec ses employeurs et ils ont decidé de l'aider (pourquoi ne l'ont ils pas aidé eux-même, plutot que -une fois de plus-me faire porter le poid de ces problemes et de me gener dans mon travail?) . Et est-ce que c'est ok, qu'ils ont me commander (pas donner le choix) de changer la groupe , avec la consequence de travailler encore plus que les autres (il faudra changer les jours de repos, donc je voudrai travailler 2 fois 6 jours attendant), parceque ils veulent aider quelqu'un, qui est (dans le logique hierarchique de ce manager) dans la meme position hierarchique que moi, mais qui a decider de partager ses problemes. Que ce-que est avec mes problemes personnels, que je n'ai pas partagé, parce-que je trouve, que mes problemes personnels doit pas etre un probleme de mon employeur ou l'entreprise? Qu'en est il avec les problemes (psychologique), que les employeurs ont créés pour moi (dans ma vie privée) par cette traitement inegal? Dans cette conversation j'ai exprimé, que, dans ce cas là, je ne sais pas, si je veux continuer a travailler pour cette entreprise, qui me traite plus mal que tout les autres et qui le trouve normal. Le manager me dit, ca c'est mon choix: si je reste: bon, mais il ne veux plus jamais entendre quelque chose de moi (je n'ai jamais voulu provoquer ou creer des problemes, c'était toujours (3 fois dans 2 mois) des questions que j'ai posé pour mieux comprendre des trucs, qui etant pas evident, mais ils ont toujours reagit agressivement et provoqué). si je pars, aussi bon: Il me même offert de m'ecrire cette lettre (je connait pas le mot) pour avoir de chomage).rnDepuis ce dernier samedi, je ne suis pas retourné au travail (j'ai ne jamais manqué une seul jour avant), mais je n'ai pas demissionné, et je ne suis pas viré non plus jusque a aujourd'hui. La raison pour pas revenir est, qu'ils veulent m'interdire de converser normalement avec mes superieurs.rnquestion: est-ce que c'est legal d'interdire a un salarié de communiquer pour comprendre des choses ou pour essayer d'effacer des problemes (parce que c'est tous que j'ai fait, et c'était toujours recu comme provocation).L'employeur me dit, que ce traitement est normal en France, il faut l'accepter! le patron a toujours raison, même si il a tort, il a raison...est-ce que c'est vrai, c'est normal?rnQue est-ce que je doit/peux faire? des gens au travail, qui ne veulent pas avoir de problemes dans l'entreprise , m'ont dit d'envoyer un inspecteur du travail dans l'entreprise et d'aller au tribunal. je connait pas mes droits et options dans ma situation et voudrai bien recevoir des conseils legals avant agir.rnJe ne veux pas creer des problems encore plus grands, mais je crois en un mot particulier ecrit sur chaque hotel de ville en France: Egalité (meme legalité). Je ne suis pas sure si je suis discriminée juste pour avoir posé des questions, parce que c'est mon droit de comprendre le contexte dans lequel je travaille, qui etait interpreté comme critique sur le politiques d'entreprise. je ne peux pas continuer de travailler dans ce contexte injuste, et dans lequel j'ai pas de droit de communiquer pour comprendre. Mais est ce-que je dois demissionner moi-meme? (que est ce-que sont les consequences legales?) Est ce-que je doit demander à mon employeur cette lettre de ... pour chomage (j'ai pas encore le droit pour chomage, parce que il me manque encore un mois de travail)? (que est-ce que sont les consequences legals?) Ou est ce-que je dois rien faire et peut etre recevoir cette lettre quelque temp plus tard avec le raison que je ne suis pas venu au travail? (les consequences?) Maintenant, chaque jour, que je ne travaille pas, je ne suis pas payé (logiquement), qui me pose une probleme financier naturellement. Je voulais juste faire mon travail correctement, communiquer, quand c'est necessaire pour exactement eviter des problemes, et en resultat par les actions et reactions des mes employeurs ca a vraiment créé des problemes pour moi. J'avait plusieurs employeur en France et ailleurs et ils ont toujours apprécié mon travail et j'ai jamais rencontré une traitement si injuste et inegal.rnJ'espere que cette lettre peut etre un debut pour clarifier et finir cette situation très desagréable correctement et que vous pouvez me donner quelques conseils juridique dans ce casrnJe vous remercie profondement pour votre temp.

Par **Cornil**, le **21/05/2011** à **23:55**

Bonsoir "pomelo"
Ma réponse sera plus courte que tes longues questions
1) il est normalement interdit de fumer sur le lieu de travail. Un espace réservé aux fumeurs peut être aménagé, mais à ce moment c'est tu temps de pause, non payé. ceci dit aucun texte ne prévoit "une cigarette = 3 mn de temps de travail en moins! Mais une contestation sur ce point risque de se retourner contre toi. La cour de Cassation vient de décider que fumer sur le lieu de travail pouvait être considéré comme faute grave.
2) bien sûr le comportement du "prorio" est abusif, mais si tes responsables t'ordonnent de le faire exceptionnellement, tu dois y obéir, dan la mesure où cela ne devient pas habituel bien sûr
3) Difficile de prouver une discrimination, effectivement "les mauvais horaires doivent tomber sur quelqu'un
4) Une démission après 2 mois de travail, d'abord c'est pas possible en CDD, ensuite, même si rupture amiable avec l'employeur, cela ne te donnera aucun droit à indemnisation chômage.
Il vaudrait mieux "tenir", en faisant profil plus bas, jusqu'au bout du CDD, ou alors trouver un aute emploi en CDI, qui lui te permettrait de démissionner légalement de ton CDD.
Désolé, bon courage et bonne chance quand même.